

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2010**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.
Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Moutton Gérard, Peray Hervé, adjoints.
Mme Collet Josiane.
MM. Davis Andrew, Boutin Thierry, Debard Jérémie, Lévrier Bernard, Millet Eric.

Absents excusés :

Mme Caretti Brigitte (pouvoir à M. Millet Eric), MM. Duchamp Lilian (pouvoir à M. Peray Hervé), Gigi Dominique, Piberne Olivier.

Absents : Mmes Chappuis Pascale, Grand Corinne, Marion Mireille, Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 19H30.

1 Mme COLLET Josiane est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 13 janvier est approuvé à l'unanimité.

3 DELIBERATIONS

3.1. DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE A LA REQUETE DEPOSEE PAR M. LE MINISTRE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER AUPRES DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une requête (dossier n°09LY02412) a été déposée auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon par Monsieur le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de la mer, contre :

- ***Le Jugement numéro 0703881 en date du 30 juin 2009 rendu par le Tribunal administratif de Lyon sur la demande de la Commune de Péron.***

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,
VU l'article L.2122-22 § 16 du Code des collectivités territoriales,

- AUTORISE M. le Maire à agir en justice pour défendre et représenter les intérêts de la commune dans cette affaire, et à signer toutes pièces se rapportant à celle-ci
- DESIGNE Me Simone MAJEROWICZ, avocat du Cabinet Droit Public Consultants, à Lyon pour engager toute procédure, afin de défendre la commune dans ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.2. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AIN POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2010 1^{ère} liste.

M. le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre de l'aide apportée aux collectivités pour l'extension et la modernisation de l'éclairage public, le Conseil général et le Syndicat d'Electricité de l'Ain, ont accepté en faveur de notre commune, de participer au financement d'un programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 2010, 1^{ère} liste, défini en annexe, concernant RD 984 à Greny (Liée BTS Chemin du Molard).

Conformément aux nouvelles dispositions adoptées par le Syndicat, celui-ci peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sous convention de mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **ACCEPTTE :**
 - *de confier au Syndicat d'Electricité de l'Ain la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à réaliser au titre de l'exercice 2010 tels que définis en annexe,
 - *les termes de la convention de mandat proposée par le syndicat.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3. PROJET INTERCOMMUNAL TOURISTIQUE ET DE LOISIRS :

Depuis de nombreuses années l'office de tourisme et les communes adhérentes ont la volonté de créer sur leur territoire un pôle touristique intercommunal pour dynamiser l'offre touristique et surtout de sédentariser les touristes de passage attirés par le tourisme vert de notre canton et le Fort l'Ecluse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du projet de développement touristique et de loisirs :

- DECIDE d'adhérer à ce projet (phase d'études).
- DE CONFIER à la commune de FARGES le portage du projet,
- DE CONFIER l'étude d'aménagement au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
- DE PARTICIPER au financement de cette étude au prorata du nombre d'habitants, sous réserve de l'adhésion des six autres communes concernées.
- DE CHARGER, Monsieur le Maire de FARGES de rechercher toutes les aides et subventions susceptibles de nous soutenir pour réaliser cet équipement.
- D'ASSOCIER le Parc Naturel Régional (PNR) et la Communauté du Pays de Gex (CCPG) à notre réflexion.

APPROUVE A LA MAJORITE : 8 POUR – 1 ABSTENTION – 4 CONTRE

3.5. INDEMNITE STAGIAIRE (VINCENT KEMPF) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Vincent KEMPF a effectué un stage aux services techniques durant 1 semaine du 4 au 8 janvier 2010 inclus.

Compte tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser à Vincent KEMPF une indemnité de 40 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS :

4.1. ECOLE

Le gros-œuvre de maçonnerie devrait être terminé pour le 19 février.

4.2. VOIRIE

Compte-rendu des réunions pour l'aménagement de la rue de la Vie de l'Etraz :

- avec M. Ducret géomètre, qui est chargé de la préparation du projet et de l'estimatif des travaux.
- avec M. Combier du Conseil Général, qui prendra en charge la couche de roulement à la fin des travaux.

4.3. BUDGET

4.3.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 1^{er} février 2010 : 279 462 €

A ce jour, pour 2010, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Suite à la demande de la SCI COTE COUR OU COTE JARDIN, le Conseil Municipal accepte, à la majorité (11 voix pour – 2 contre), de reporter le 1^{er} règlement de la TLE, d'un montant de 52 092 €.

5-COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

- Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 28/01/2010.

Les représentants de l'ARC (**Association Régionale de Coopération**) ont été désignés lors de cette séance. L'**association Régionale de Coopération** des collectivités du genevois est composée des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) limitrophes du canton de Genève. Elle s'est donnée pour objectif de **coordonner l'action et la réflexion de ses membres** qui ont à traiter, au sein des instances politiques françaises et transfrontalières, des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français.

6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1- URBANISME

Compte rendu de la réunion du 26 janvier 2010.

Permis de construire :

- SCI Côté Cour ou Jardin, pour construction de 31 logements et 1 commerce, Vie de l'Etraz. A revoir.

6.2. ASSOCIATIONS

Compte rendu de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes du 29/01/2010. Réélection du bureau sans changement. Le comité cherche des bénévoles pour servir les repas de midi lors de la fête de printemps.

6.3. SOCIALE

Le bilan de la fréquentation horaire du Centre de Loisirs de la Fontaine est en augmentation d'un petit peu plus de 20%, mais en fonction de l'ouverture future du centre de loisirs de Collonges, celle-ci risque de diminuer en 2010. Pour 2010, la demande de subvention est identique à celle de 2009 : 56 800 €.

7 COURRIER

Demande de Mme MOUTTON pour que le coût des vœux soit affecté aux sinistrés de HAITI : une proposition d'aide sera faite au budget 2010 ou sera pris en compte par la CCPG.

8 DIVERS

8.1. Prochains Conseils Municipaux – le 4 mars 2010.

8.2. Elections Régionales les 14 et 21 mars – réservation des horaires de présence.

8.3. Un CD Rom des interventions du PNR sur la commune est donné aux conseillers municipaux.

SEANCE LEVEE A 21H30.